



ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

A Paris, le 23 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association Française de Psychiatrie (AFP) et le Syndicat des Psychiatres Français (SPF) appellent l'ensemble des psychiatres et pédopsychiatres, quels qu'en soient les modes d'exercice, à la mobilisation face à la catastrophe sanitaire que nous traversons.

Au-delà de notre mission de sensibilisation qui est d'encourager le strict respect du confinement, nous nous devons d'assurer et de préserver la continuité des soins par tout moyen et en fonction des particularités de chaque cas individuel.

En effet, nos soins s'adressent à des patients vulnérables et fragiles tant au regard de leur situation ou de leur pathologie, qu'à celui de la mise en œuvre des mesures barrières ou de confinement dont l'isolement ne doit pas rimer avec l'oubli, facteur létal connu et particulièrement spécifique. Si les syndromes métaboliques ou les insuffisances cardio respiratoires sont nombreux en psychiatrie, les épisodes mentaux qu'elle traite doivent être considérés comme des facteurs de risques à part entière et pour lesquels des dispositions doivent être prises au même titre que pour les facteurs de risque somatiques.

Il est vivement conseillé de privilégier les modes de consultations à distance en utilisant des outils dédiés de téléconsultation, sans exclure toutefois toutes les autres formes de communication, notamment téléphoniques. Cependant, la possibilité d'effectuer des actes présentsiels, y compris les visites à domicile, doit être préservée. Il appartient en effet à chaque praticien d'apprécier la situation en fonction des particularités locales, des moyens de déplacement utilisés et des possibilités de respect des mesures barrières durant la totalité du déroulé des actes, sans omettre leurs environnements annexes, de manière à protéger au mieux l'état de santé de l'ensemble des patients, des soignants et autres agents.

Nous demandons que soient déployés les moyens matériels nécessaires pour nous permettre à tous d'assurer la prévention virale comme la continuité des soins, de favoriser les échanges entre la médecine libérale et la médecine hospitalière, et d'ouvrir, lorsque c'est possible, des lieux de consultation dédiés permettant aux professionnels de santé mentale (psychiatres, psychologues, infirmières) de collaborer, quel que soit leur statut (libéral, public).

Cette nécessité de prévoir une continuité des soins est d'autant plus importante que nous serons confrontés dans les semaines à venir à des cas de détresse psychique (syndrome post-traumatique, décompensation anxio-dépressives, syndrome d'épuisement professionnel), ainsi qu'éventuellement à la prise en charge des décompensations psychiatriques favorisées par l'usage non conventionnel de divers médicaments. D'éventuels remaniements psychiques dans les suites à moyen terme du confinement nécessiteront également une attention particulière.

Enfin, nous appelons les psychiatres et les pédopsychiatres, quel que soit leur mode d'exercice, à répondre présent auprès des hôpitaux et de l'ensemble des instances de soins ou d'autres institutions si leur présence devait être requise par la situation de pandémie, tant pour les soignés que pour les soignants et autres agents et à rester disponibles pour toute demande de soin.

L'AFP et le SPF.

Contact :

Dr Maurice BENSOUSSAN, Président AFP et SPF : ☎ 06 16 81 11 21

Dr David SOFFER, Secrétaire Général SPF : ☎ 06 22 98 12 96